

DCA DES OLLONNES

Les Sables d'Olonne Agglomération
CS 21842, 21 Place du Poilu de France,
85100 Les Sables-d'Olonne

Le 14 Février 2023

A l'attention de Mr BLANCHARD ALAIN

Monsieur,

Nous constatons que régulièrement le weekend et en semaine (et nous ne sommes qu'en Février !!!) un Hélicoptère étant basé aux Plesses à Château d'Olonne, effectue une rotation au-dessus des habitations pour venir prendre des clients sur l'aérodrome de la lande à Château d'Olonne.

A notre connaissance cet aéronef n'a pas d'AOT délivrée par l'agglomération pour exploiter l'aérodrome concernant son activité commerciale.

Cet appareil génère un bruit insupportable qui suscite un très gros mécontentement de la part de la population de l'agglomération des sables d'Olonne, (des marais salants d'Olonne, jusqu'à la pointe de la payré).

Entre autres, cet appareil survole des zones protégées et classées.

Il est paradoxal qu'en période de sobriété énergétique, que cela ne vous ait pas interpellé.

Nous constatons également des vols de petits aéronefs à turbine de plus en plus réguliers, cela nous interpelle, et irrite de plus en plus les riverains et habitants de l'agglomération.

Notre association n'a aucun doute sur votre volonté à satisfaire et protéger vos concitoyens.

C'est donc dans cette démarche que nous comptons sur votre bienveillance pour qu'en qualité de vice-président de l'agglomération, vous puissiez mettre rapidement un terme définitif, à la présence et exploitation des Hélicoptères et d'interdire sauf cas de force majeure tous les appareils à rotors et à turbine, sur l'aérodrome de la Lande.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer Monsieur le vice-président l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la DCA des Olonnes

Philippe JAMINAIS